Publié par:
REISO.org
REVUE D'INFORMATION SOCIALE

Comment soigner la santé au travail ?

© Tyler Olson / Dreamstime

La majorité des médecins méconnaissent les pathologies en lien avec le travail. Une enquête auprès de généralistes et spécialistes romands a dessiné les pistes prioritaires pour améliorer la prise en charge et la prévention.

Par **Brigitta Danuser,** Prof. Dr Méd. Spéc. Medecine du Travail, directrice de l'Institut universitaire romand de santé au travail, Lausanne

La Suisse est un pays de travailleurs : elle compte 4.4 millions de personnes actives professionnellement sur 8.1 millions d'habitants (2013), son taux de chômage est parmi les plus bas du monde (3.2% en avril 2014) et les heures travaillées par semaine figurent parmi les plus élevées d'Europe. Heureusement, il s'agit de travailleurs sains pour la plupart : selon l'Enquête suisse sur la santé (2012), 83% des Suisses de 15 ans et plus s'estimaient en bonne santé. Malgré cela, 78% des personnes en âge actif avaient tout de même eu recours à un médecin dans les 12 mois précédant cette enquête.

Si des statistiques précises sont disponibles sur la prévalence des maladies professionnelles reconnues par les assurances en Suisse, des données exactes sur les maladies liées au travail, comme les maladies du stress et les troubles musculosquelettiques (TMS), pour citer les plus importantes, sont inexistantes. La prévalence des maladies professionnelles déclarées n'est que de 0.1% par année environ, dont huit sur dix sont prises en charge par l'assurance accidents (qui couvre également les maladies professionnelles pour les salariés). Mais, selon une étude genevoise auprès des généralistes, internistes et psychiatres, plus d'une consultation sur quatre concernant des patients professionnellement actifs a un lien avec le travail. Les maladies liées au travail ont donc une prévalence importante, mais ne sont pas forcément des maladies professionnelles au sens où l'entendent les assurances, d'où une prise en charge du moins financière, sinon médicale, moins bonne pour le patient. A titre d'exemple, si l'on évalue entre 13 et 29% les cancers du poumon ayant une composante professionnelle chez les hommes, seuls 0.3% (7 cas) ont été reconnus comme maladie professionnelle selon les statistiques de la SUVA. En outre, on estime que jusqu'à 6% à 10% de tous les cancers, et de 5% à 10% des maladies cardiovasculaires, ont une cause professionnelle.

Un médecin du travail pour 30'000 employés

En Suisse, l'attribution à des facteurs professionnels d'une pathologie/maladie repose essentiellement sur les médecins de premier recours ou sur certains spécialistes, car la médecine du travail est une branche marginale, reconnue seulement depuis l'an 2000 par la FMH. Pour l'ensemble du pays, on compte entre 150 à 180 médecins du travail actifs, soit un rapport d'un médecin du travail pour 30'000 employés, alors qu'en France ce rapport est de 1 pour 3000 et en Allemagne de 1 pour 6000 employés.

Le médecin du travail doit éviter que le travail nuise à la santé physique, psychique et sociale des employés. Il s'agit de préventions primaire (réduire les risques) secondaire (contrôler le risque avec des examens) et tertiaire (soutien à la réhabilitation, réintégration au travail, promotion de la santé en entreprise). Depuis plus de 50 ans, le fait est connu que différents spécialistes et compétences sont nécessaires pour prévenir, veiller, contrôler et améliorer les conditions du travail dans l'entreprise ou l'organisation. Les spécialistes autres que médecins sont les hygiénistes du travail (expositions physiques, biologiques, chimiques), les ergonomes (gestes et postures, outils), les chargés de sécurité, les infirmiers en santé au travail, les psychologues du travail et récemment les managers de la santé en entreprise. Il est évident que les compétences nécessaires dépendent entre autres des risques existants dans l'entreprise. J'aimerais ici cibler mon analyse non pas sur la prévention primaire, mais sur les tâches médicales en lien avec le travail : qui les assume et de quelle manière.

Quatre domaines principaux peuvent être identifiés : reconnaissance et prévention des maladies professionnelles, reconnaissance et prévention des maladies liées au travail, soutien dans le maintien de la capacité de travail et le retour au travail, et promotion de la santé en général (voir tableau [1]).

Même dans des pays dotés d'un réseau de médecins du travail bien développé, les autres médecins jouent un rôle important dans la reconnaissance des maladies professionnelles ou liées au travail. La plupart des employés consultent en premier lieu leur médecin de famille quand ils sont malades, même lorsqu'ils suspectent le travail d'en être la cause. C'est particulièrement le cas pour le stress et les problèmes mentaux. En Suisse, ce sont d'abord les médecins de premier recours qui doivent reconnaître le lien avec le travail. Rappelons de plus que c'est le médecin traitant qui établit le certificat d'incapacité de travail et c'est lui qui est consulté pour les questions de retour ou non au travail par le patient. Le retour au travail peut poser des problèmes et nécessite souvent des adaptations au travail. Des interactions entre le monde médical et le monde du travail sont donc primordiales.

Etat des lieux des méconnaissances et des besoins

Sur la base de ces réflexions, nous avons lancé en 2009 une enquête auprès des généralistes, internistes, rhumatologues, psychiatres, ORL, dermatologues et allergologues de Suisse romande pour évaluer leur perception des liens entre la santé et le travail, leurs pratiques vis-à-vis des maladies liées au travail et notamment les maladies liées au travail les plus rencontrées, leurs pratiques de gestion, et les problèmes rencontrés pour lesquels une aide serait la plus nécessaire.

Sur 2570 médecins contactés, 34% ont retourné le questionnaire et 32% ont pu être inclus pour l'analyse. Les 806 médecins inclus sont représentatifs de l'ensemble des médecins des points de vue de l'âge, du canton et de la spécialité [2].

Les médecins estiment en moyenne que, sur 100 nouveaux diagnostics posés, 14.4% sont en lien avec le travail du patient. Les réponses varient en fonction de la spécialité. En effet, les médecins de famille en déclarent 15%, les psychiatres 17% et les rhumatologues 21%. Les pathologies rencontrées les plus fréquemment sont : les troubles psychiques liés au travail cités par 93% des médecins, le mal au dos (70%), les autres TMS (29%), les dermatoses (26%) et les problèmes respiratoires (18%). Les pathologies varient en fonction de la spécialité. Concernant l'anamnèse professionnelle, 90% des médecins posent la question du métier du patient, 60% des questions générales sur les conditions de travail et 44% des questions sur les risques éventuels sur le lieu de travail. Les

rhumatologues et les psychiatres font l'anamnèse professionnelle la plus détaillée.

Presque la moitié des médecins disent n'avoir jamais déclaré une maladie professionnelle, parmi eux, seuls 8% sauraient comment s'y prendre si cela s'avérait nécessaire. Pour la moitié qui a déjà déclaré une maladie professionnelle, une telle déclaration relève de l'exception. Les médecins ayant déjà déclaré une maladie professionnelle plus de 10 fois depuis le début de leur activité clinique ne sont que 8% pour une ancienneté moyenne de 27 ans.

Lorsque les médecins sont confrontés à une pathologie dont ils suspectent la cause dans le travail, 45% l'adressent à un médecin du travail, mais cela reste rare pour la plupart d'entre eux, seuls 18% recourent parfois ou souvent à un médecin du travail. Les raisons évoquées pour n'avoir jamais sollicité un médecin du travail sont la non-connaissance de la médecine du travail, le fait qu'ils estiment pouvoir gérer la situation eux-mêmes ou simplement parce qu'ils n'y ont jamais pensé.

50% du collectif de médecins rencontrent souvent ou très souvent des difficultés de maintien ou de retour au travail pour des patients souffrant de pathologies lourdes et/ou chroniques. Les rhumatologues sont les plus nombreux (78%) à rencontrer ces problèmes.

Concernant les contacts avec l'employeur ou l'entreprise, 40% des médecins n'en ont jamais eu. Parmi les 60% qui ont eu des contacts avec l'entreprise, pour 93% cela concernait le retour au travail et pour 19% la clarification du diagnostic. Plus de deux tiers ont mentionné des difficultés, comme par exemple le respect du secret médical (35%). Une des premières difficultés dans les contacts avec les entreprises est de trouver l'interlocuteur adéquat, l'entreprise ne sachant elle-même pas toujours orienter la demande des médecins.

Parmi les prestations proposées en médecine du travail, celles qui intéressent le plus les médecins étaient : une consultation pour la souffrance au travail (74%), un soutien pour le retour au travail (75%) et la consultation classique de médecine du travail pour établir le lien avec le travail (76%). Près de deux tiers étaient intéressés par des formations en santé au travail lors de congrès et 43% lors des séminaires organisés par un Institut de Santé au Travail.

Les mesures prioritaires et ciblées

L'enquête montre que les connaissances et pratiques concernant tant les maladies associées au travail que les maladies professionnelles sont à considérer comme insuffisantes. Certes, le manque de recours aux médecins du travail s'explique par leur pénurie en Suisse, mais les besoins d'aide, en particulier pour le retour au travail et les contacts avec l'entreprise, sont reconnus. Le rapport de l'OCDE « Santé mentale et emploi en Suisse » [3] relève d'ailleurs que l'interface entre le monde médical et le monde du travail ne fonctionne pas en Suisse. Actuellement, cette interface est prise en main par les assurances perte de gain et invalidité. Quant à la détection précoce d'une perte de la capacité de travail, tâche généralement dévolue aux médecins du travail, elle est dans notre pays assumée elle aussi par les assurances qui gèrent ce système du point de vue administratif, mais pas seulement. Cette prise en charge va en effet au-delà, et c'est bien là que se situe le problème si seuls les aspects financiers sont pris en compte.

Cette enquête a donné des pistes à l'Institut de Santé au Travail pour développer et offrir des formations ciblées sur les besoins des médecins concernés. D'autres études sont toutefois encore nécessaires pour évaluer les services indispensables, les types de formation à mettre en place, le renforcement et le développement des capacités. C'est cette recherche qui produira des résultats sur lesquels les politiques pourront s'appuyer.

[1] Ce tableau donne un panorama des différentes tâches médicales en santé au travail et les différents intervenants.

Tâche/fonction	Méd. du travail	Généraliste	Autres intervenants médicaux
Diagnostic MP	Tâche centrale avec d'autres spécialistes de santé au travail	Consulté en premier, év. adressé à un spécialiste	Rhumatologues, pneumologues, dermatologues
Diagnostic MaT	Consultations psycho-sociales de médecine du travail en augmentation	Consulté en premier év. adressé à un psychiatre	Psychiatres, rhumatologues
MP prévention - Contrôle, examens - aptitude	Tâche centrale avec un autre spécialiste de santé au travail - Certaines aptitudes : formation spéciale nécessaire	Quelques généralistes mandatés par la SUVA - Aptitude générale faite par un généraliste en tant que médecin de conseil	
MaT prévention	Tâches centrales avec d'autres spécialistes de ST	Tâches au niveau de la prévention / promotion de la santé en général	
Capacité de travail	Détection précoce de la perte de la capacité de travail en entreprise	Certificat d'incapacité de travail, traitement, év. réhabilitation	Rhumatologues, psychiatres, pneumologues, dermatologues, système d'assurance
Retour au travail	Soutien d'entreprise, politiques, adaptations du travail, réseautage, AI	Contact avec entreprise / annonce à l'AI	Rhumatologues, psychiatres, pneumologues, dermatologues, système d'assurance
Promotion de santé	Culture d'entreprise. Campagnes de santé	Tâches générales	Système d'assurance, tous les médecins, santé publique

MP = maladies professionnelles, MaT = maladie associée au travail, MT = médecins du travail, AI : Assurance Invalidité, ST = Santé au Travail

[2] Chiarini B., Projet de sensibilisation des médecins à la santé au travail. Lausanne : Institut universitaire romand de Santé au Travail, 2012 (imprimatur 2013), 84 p. En format pdf.

[3] OCDE (2014), Santé mentale et emploi : Suisse, Santé mentale et emploi, Éditions OCDE. Lien internet.